

L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS INFORME !



L'équipe municipale
vous souhaite de
bonnes vacances

DATES À RETENIR

13 SEPTEMBRE 2014

FORUM DES ASSOCIATIONS de 9h à 12 h30 & de 14h à 18h
Organisé par la municipalité
Renseignements : ☎ 06 12 80 18 60

FÊTE DES BÉNÉVOLES à partir de 20 heures

14 SEPTEMBRE 2014

TOURNOI DE BELOTE
Organisé par le Comité des fêtes
Renseignements : ☎ 01 60 80 02 92

21 SEPTEMBRE 2014

6ÈME FESTIVAL DES MÉTIERS D'ART
Organisé par BVS
Renseignements : ☎ 01 60 81 07 74

4 OCTOBRE 2014

**BOURSE AUX VÊTEMENTS
AUTOMNE**
Organisée par Ensemble Petits et Grands
Renseignements : ☎ 06 43 83 61 44

11 OCTOBRE 2014

CONCERT DE MUSIQUE
Organisé par le Conseil municipal
Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

12 OCTOBRE 2014

LOTO
Organisé par le Comité des fêtes
Renseignements : ☎ 01 60 80 02 92

25-26 OCTOBRE 2014

TOURNOI DE GO
Organisé par le Club de GO
Renseignements : ☎ 06 74 34 67 80

11 NOVEMBRE 2014

COMMÉMORATION ARMISTICE
Organisée par la Municipalité
Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

COMPTE RENDU DES PRINCIPALES DÉCISIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 28 MAI, 5 et 19 JUIN 2014

TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

La facturation s'établira au mois, avec application du quotient familial.

Le calcul du quotient familial s'effectue de la façon suivante : revenu brut global divisé par douze, divisé par le nombre de personnes vivant au foyer.

Le tarif majoré pour les repas non-inscrits, appliqué à compter du 1^{er} septembre 2014, ainsi que pour les parents dont les enfants n'auront pas fréquenté le restaurant sans prévenir (48 heures à l'avance) et hors évènements exceptionnels sur présentation d'un certificat médical, sera d'un montant de 5,80 €.

	2014/2015
Quotient de 0 à 154 euros	0,48 €
Quotient de 155 à 365 euros	2,11 €
Quotient de 366 à 587 euros	2,72 €
Quotient de 588 à 699 euros	3,75 €
Quotient de + de 700 euros	3,96 €



TARIF DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015



La méthode de facturation s'établira en nombre de garderies par semaine, comme l'année dernière.

Les modalités de paiement sont au mois, à terme échu et la participation forfaitaire est due dès la prise en charge de l'enfant.

1 garderie /sem. 4,20 €	2 garderies/sem. 6,70 €	3 garderies/sem. 8,80 €	4 garderies/sem. 10,80 €
5 garderies/sem. 13,00 €	6 garderies/sem. 14,50 €	7 garderies/sem. 16,00 €	8 garderies/sem. 17,60 €

TARIF DE L'ETUDE SURVEILLEE – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015



Le conseil municipal rappelle que cette activité est assurée par le corps enseignant.

Une indemnité mensuelle est versée aux enseignants qui assurent l'étude surveillée sur la base du taux horaire en vigueur pour l'année 2014/2015.

La participation financière demandée aux parents est fixée de façon forfaitaire à 30,00 € par mois et par enfant.

Le recouvrement s'effectue chaque mois et l'application du quotient familial ne se fait pas pour ce service.

CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE – ANNEE 2014/2015



Le conseil municipal a décidé de prendre en charge une partie des frais de transports supportés par les familles demeurant sur la commune de Sermaise dont les enfants sont scolarisés en établissement secondaire à Dourdan et les dérogations pour les options non enseignées dans les établissements de Dourdan.

Les membres du conseil municipal ont décidé également de prendre en charge une partie des frais de transport au-delà des études secondaires en France métropolitaine pour les étudiants ou jeunes en contrat d'apprentissage.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de maintenir **la participation de la commune à 90 €** pour l'année 2014/2015. Le montant sera déduit du montant à payer par les parents, **cette année encore la commune a mis en place un partenariat «tiers payant» avec Imagine R. N'oubliez pas de venir en mairie faire tamponner votre formulaire Imagin'R.**

Le montant de cette **prise en charge sera également jusqu'à concurrence de 90 € pour les élèves de moins de 22 ans à la date du 1^{er} septembre 2014.** Les parents règlent la totalité de la facture et devront présenter un justificatif (SNCF, Air France, ...).

Nous vous rappelons qu'en fonction de votre lieu de résidence sur la commune (plus de 3 km, mais moins de 4 sections de l'établissement scolaire) votre enfant pourra prétendre ou non à l'ex carte Optile.

Le montant de l'aide versée par la commune sera également de 90 € pour les bénéficiaires de l'ex carte Optile.



RESTAURATION SCOLAIRE

La municipalité a lancé un marché à procédure adaptée pour le renouvellement du prestataire de restauration scolaire.

Cinq sociétés ont répondu à ce marché et suite aux travaux de dépouillement et d'analyse, réalisés par différents groupes de travail des commissions école et appel d'offre, la société CesaResto a été retenue, pour une durée d'un an, renouvelable jusqu'à quatre ans.

Cette société, basée à proximité du Mans, a été largement plébiscitée par les communes qui lui confient aujourd'hui leur restauration scolaire et a une offre particulièrement intéressante en produits frais locaux et produits bio français.

L'équipe municipale sera particulièrement attentive aux premiers pas de ce prestataire dans nos cantines scolaires, afin que les repas de la rentrée se passent dans les meilleures conditions possibles et que la qualité que nous avons choisie soit au rendez vous.

LES BREVES D'ACTUALITÉ

EXPOSITION DE PEINTURE



La commission culture de la municipalité a organisé du 15 au 24 mai une exposition des peintures de Christiane Lemetz dans la salle des mariages. Christiane Lemetz, professeur pendant plus de 25 ans de l'association ASLS s'est occupée des cours pour adultes et enfants de Sermaise. Vous avez été nombreux à venir admirer ses toiles et à participer au vernissage qui s'est tenu le 15 mai.

Cette exposition aura été l'occasion pour bon nombre de Sarmates de découvrir une artiste aux multiples facettes. Parfois en embellissant la plaine de Beauce, parfois en nous proposant un voyage intérieur.

COMMUNICATION

La municipalité tient à vous informer que contrairement à ce que laisserait entendre l'association BVS dans son dernier tract «la plume et le sillon» l'exposition de peinture en hommage à Christiane Lemez, ainsi que la sortie médiévale de la classe de CE2 n'ont, en aucun cas, été organisées par cette association.

FIN DE TRAVAUX



PARKING MAIRIE

Nous vous rappelons que le parking devant la mairie est un espace à partager entre les voitures et les piétons. Aussi, nous vous remercions de faire tous preuve de civisme pour que chacun soit respecté : pas de détérioration des véhicules stationnés par des jouets ou des ballons et la plus grande prudence des voitures vis à vis des enfants, adolescents et adultes qui utilisent cet espace.





ERDF réalise le changement du transformateur situé Grande rue à Blancheface. Les travaux s'étaleront jusqu'à la mi-juillet avec quelques coupures d'électricité à prévoir.

MARES DU MESNIL & DE BLANCHEFACE

Nos deux mares, et plus particulièrement celle du Mesnil, font face à une invasion de plusieurs espèces végétales. Une de ces espèces, la Pesse d'eau, est protégée au niveau européen et nous sommes par conséquent contraints de prendre des précautions pour limiter son expansion. Ceci est à l'étude avec le concours du SIBSO (Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge) et de la police de l'eau de la Direction départementale des territoires.

RESULTATS DES INTERVILLAGES 2014

Nous remercions tous les responsables des jeux, ainsi que tous les participants.

Donnons-nous rendez-vous l'année prochaine à Sermaise les 30 & 31 Mai 2015.

Jeu	Responsable de jeu	Commune	Résultat	Place
PUZZLE	Anne Beaujouan	Corbreuse	/	6
		Les Granges le Roi	/	3
		Richarville	/	1
		Roinville sous Dourdan	/	2
		Saint Cyr sous Dourdan	/	4
		Sermaise	/	5
Course bonbons	Blandine Belpêche	Corbreuse	3m51	4
		Les Granges le Roi	2m53	1
Petits-coureur mécanique	Blandine Belpêche	Richarville	4m22	5
		Roinville sous Dourdan	4m32	6
		Saint Cyr sous Dourdan	2m57	2
		Sermaise	3m36	3
Les allumettes gauloises	Jacqueline Besse	Corbreuse	4m34	3
		Les Granges le Roi	4m42	4
		Richarville	4m13	1
		Roinville sous Dourdan	4m52	6
		Saint Cyr sous Dourdan	4m43	5
		Sermaise	4m27	2
Le lancer d'elixir	Bénédictte Loy	Corbreuse	35	6
		Les Granges le Roi	105	2
		Richarville	75	3
		Roinville sous Dourdan	173	1
		Saint Cyr sous Dourdan	47	5
		Sermaise	53	4
Volley ganté	Cyril Sola	Corbreuse	/	3
		Les Granges le Roi	/	2
		Richarville	/	6
		Roinville sous Dourdan	/	1
		Saint Cyr sous Dourdan	/	4
		Sermaise	/	5
CROSS	Carole Gilot	Corbreuse	35	3
		Les Granges le Roi	26	1
		Richarville	30	2
		Roinville sous Dourdan	42	6
		Saint Cyr sous Dourdan	41	5
		Sermaise	35	3

Jeu	Responsable de jeu	Commune	Résultat	Place
Relais Poste	Christelle Jamois	Corbreuse	/	5
		Les Granges le Roi	/	2
		Richarville	/	4
		Roinville sous Dourdan	/	1
		Saint Cyr sous Dourdan	/	3
		Sermaise	/	6
Golfodrome	Jean-François Saulgrain	Corbreuse	/	4
		Les Granges le Roi	/	6
		Richarville	/	5
		Roinville sous Dourdan	/	2
		Saint Cyr sous Dourdan	/	5
		Sermaise	/	1
Le tire-roule / Le tire buche	Dorothee Wiese / Laurent Martinez	Corbreuse	2m35	5
		Les Granges le Roi	2m11	2
		Richarville	2m15	3
		Roinville sous Dourdan	2m05	1
		Saint Cyr sous Dourdan	2m38	6
		Sermaise	2m17	4
Le tabouret	Khadija Montel	Corbreuse	235	4
		Les Granges le Roi	270	3
		Richarville	100	6
		Roinville sous Dourdan	185	5
		Saint Cyr sous Dourdan	380	1
		Sermaise	335	2
La mise au grenier	Emmanuel Gilot	Corbreuse	3m50	3
		Les Granges le Roi	4m06	5
		Richarville	3m48	2
		Roinville sous Dourdan	4m03	4
		Saint Cyr sous Dourdan	4m23	6
		Sermaise	3m36	1
Les orpailleurs	Jean-Louis Ringuédé	Corbreuse	15	2
		Les Granges le Roi	13	3
		Richarville	16	1
		Roinville sous Dourdan	11,5	4
		Saint Cyr sous Dourdan	7,5	6
		Sermaise	8	5
L'ivresse de la balle	Jean-Louis Ringuédé	Corbreuse	/	5
		Les Granges le Roi	/	1
		Richarville	/	6
		Roinville sous Dourdan	/	3
		Saint Cyr sous Dourdan	/	4
		Sermaise	/	2
La chariotte	Jean-Louis Ringuédé	Corbreuse	/	2
		Les Granges le Roi	/	1
		Richarville	/	3
		Roinville sous Dourdan	/	4
		Saint Cyr sous Dourdan	/	5
		Sermaise	/	6
CLASSEMENT FINAL		Corbreuse	98 points	5
		Les Granges le Roi	140 points	1
		Richarville	116 points	3
		Roinville sous Dourdan	130 points	2
		Saint Cyr sous Dourdan	88 points	6
		Sermaise	114 points	4



NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS !!



Le gouvernement a décidé, par la voix de son ministre Vincent PEILLON, qui a légiféré par décret le 24 janvier 2013, de modifier l'organisation de la semaine scolaire. **Cette réorganisation consiste à rajouter une demi-journée de temps scolaire, le mercredi matin ou le samedi matin, sans augmenter la durée totale d'enseignement qui reste de 24 heures par semaine.**

L'ajout de cette demi-journée supplémentaire diminue de fait de 45 minutes le temps scolaire journalier. Ces 45 minutes peuvent être occupées par du temps activités périscolaires qui reste facultatif, même si les communes sont invitées à mettre en œuvre toute mesure favorisant

l'épanouissement de l'enfant. Le gouvernement octroie une aide de 50 € par enfant la première année pour la mise en place de cette réforme.

Alors qu'à l'issue des élections municipales, des informations concordantes laissaient à penser que cette réforme, au vu des nombreuses réserves et oppositions de parents d'élèves et de communes, serait profondément amendée et rendue facultative, Benoit HAMON nouveau ministre de l'éducation nationale, a promulgué le 7 mai 2014 un nouveau décret. Celui-ci confirme la mise en œuvre intégrale du décret PEILLON pour la rentrée de septembre 2014, en réaffirmant l'obligation d'avoir 5 matinées d'enseignement par semaine et en permettant le regroupement sur une demi-journée des activités périscolaires, les communes devant se mettre en conformité avec ce texte pour le 6 juin, soit 4 semaines plus tard.

Ces décrets partent du constat que l'école française ne serait plus assez performante et s'appuie sur des études, contestées et contestables, les chronos biologistes étant aussi nombreux à soutenir cette thèse qu'à la réfuter, qui affirment que l'enfant serait plus attentif le matin notamment entre 9 et 11 heures. **L'intérêt pour l'enfant est loin d'être démontré,** la journée, restant finalement aussi longue qu'avant, leur demandera autant d'attention, mais sur 4 jours et demi consécutifs.



Au vu des enjeux et des conséquences de cette mise en œuvre, vos élus ont fait le constat suivant :

le public et le privé ?

La mise en place de ce nouveau temps d'activités périscolaires ou TAP va produire des inégalités entre les communes rurales et urbaines, entre les communes riches et pauvres, tout ceci étant contraire aux principes d'une école publique laïque égale pour tous. Si l'intérêt de l'enfant était vraiment au cœur de cette réforme des rythmes scolaires, il aurait fallu aussi l'appliquer aux écoles privées, or seule l'école publique est concernée, créant de facto deux régimes différents.

De la même façon, cette réforme s'appliquera également aux enfants de maternelle, alors que les rythmes et les fonctionnements y sont différents et que la prise en compte du temps de sieste nécessite une organisation différente. Dans la même logique, les enfants en situation de handicap nécessitant un accompagnement spécifique sont exclus de cette réflexion.

Par ailleurs **il va être très difficile pour la municipalité de recruter en nombre suffisant du personnel qualifié et compétent,** indispensable pour encadrer en toute sécurité les enfants pendant le temps d'activités périscolaires. Si l'on considère que des groupes constitués de 10 enfants est un maximum pour préserver l'intérêt d'une activité, ce n'est pas moins de 18 activités et autant de personnel par jour d'école qu'il nous faudrait trouver pour 45 minutes quotidiennes.

De plus ni les locaux ni la logistique, nécessaires pour assurer l'accueil des élèves pour ces nouvelles activités périscolaires, ne sont aujourd'hui disponibles sur notre commune et d'autre part, les activités associatives sportives et culturelles déjà en place sur la commune seront fortement impactées dans leur fonctionnement.

L'organisation des nouveaux rythmes scolaires induira donc de fait des charges supplémentaires d'entretien, de garderie et d'encadrement, qui impacteront de façon importante le budget de la commune à hauteur d'environ 40 000 € et nécessiteront au minimum deux embauches supplémentaires.





Ces sommes prélevées dans le budget communal doivent, soit être financées par une augmentation d'impôt et un paiement spécifique des parents d'élèves, soit impacter les investissements nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité, remettant ainsi en cause le principe constitutionnel de libre administration des communes.

Par ailleurs, la majorité municipale s'est appuyée sur le questionnaire distribué aux parents d'élèves en décembre dernier. Ce questionnaire a recueilli 63,4% de réponse. 83,5 % des réponses étaient défavorables à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, 11% ne s'étant pas prononcé pour 7,2 % d'avis favorables



C'est en prenant en compte l'ensemble de ces données, que le conseil municipal a, le 5 juin, pris la décision, par 15 voix pour, 1 abstention et trois contre, de demander le report de la mise en œuvre des rythmes scolaires et refusé de les appliquer pour la rentrée scolaire 2014. Ce choix a également été fait par des communes de notre intercommunalité, notamment Corbreuse, Richarville et Roinville, mais également de nombreuses communes de l'Essonne et de l'ensemble du territoire.

Ce n'est pas un combat politique, comme l'écrivent Mme Poche et 4 des délégués de parents d'élèves, mais bien l'intérêt des Sarmates et des enfants que nous défendons avec pragmatisme, sans parti pris, ni démagogie. C'est d'ailleurs un argument surprenant de la part de Mme POCHE, qui étant attachée parlementaire de la sénatrice socialiste de l'Essonne Anne Lise CAMPION, soutient sans réserve cette réforme, tout en reconnaissant publiquement qu'elle est mal fagotée, mal pensée et non financée.

Depuis cette décision des pressions nombreuses ont été exercées pour inciter les maires des communes frondeuses à modifier leur choix, certaines déclarations allant même jusqu'à menacer d'ordonner aux préfets de suspendre les maires qui persisteraient dans leur décision. Les communes de Corbreuse, Richarville, Roinville et Saint-Chéron, pour ne citer que celles de la CCDH, ont ainsi décidé depuis d'appliquer à minima cette réforme.

Nous avons considéré également que, malgré toutes nos réticences et le soutien majoritaire des parents d'élèves, nous devons offrir aux parents un cadre clair et légal, pour leur permettre d'organiser leur rentrée scolaire et d'aménager leur emploi du temps.

C'est pourquoi, nous avons pris la décision de mettre en place la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014, avec les horaires les moins préjudiciables possibles pour les enfants et la commune, tout en étant conformes aux nouveaux décrets.



Les enfants auront donc dorénavant aussi école le mercredi matin, avec un ramassage scolaire sans cantine, mais avec un transfert organisé, si nécessaire, vers les centres aérés. Nous mettrons également en place un service minimum de garderie à la rentrée, afin de ne pas laisser les parents sans solution.

C'est contraints et forcés que nous nous résignons, mais cela ne rend pas cette réforme plus légitime pour autant.

Nous nous engageons à continuer d'œuvrer pour l'évolution de cette réforme et à suivre l'évolution des nombreux recours engagés par les communes, que ce soit les recours en Conseil d'état sur la libre administration des communes ou les recours indemnitaires engagés auprès des tribunaux administratifs.

